



Strasbourg, 12 novembre 2014

GOP (2014) 8

GROUPE DES PARTIES A LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PREVENTION DU TERRORISME [STCE N° 196]

LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

8^e réunion

Strasbourg, 12 novembre 2014

Secrétariat de la Division Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - www.coe.int/terrorism

Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme s'est réuni à Strasbourg le 12 novembre 2014 sous la vice-présidence de M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne) et a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

- Prend note des observations liminaires du Vice-président, notamment concernant l'absence de la Présidente, Mme Lucia LING KET ON, qui n'a pas pu assister à la réunion en raison d'affaires urgentes du gouvernement.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- Adopte l'ordre du jour sans amendement.

3. Informations sur l'état des signatures et des ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)

- Prend note des informations du Secrétariat concernant l'état des signatures et des ratifications de la Convention, et notamment de la ratification par la Lituanie au 15 mai 2014. La Convention compte maintenant 32 ratifications. La Convention est entrée en vigueur pour la Lituanie le 1^{er} septembre 2014. La Convention est également entrée en vigueur pour l'Azerbaïdjan le 1^{er} août 2014 (date de la ratification : 4 avril 2014).
- Prend note des informations communiquées par la Lituanie concernant la mise en œuvre de la Convention dans son droit interne.
- Félicite la Lituanie pour la ratification de la Convention et lui souhaite la bienvenue au sein du Groupe des Parties.
- Continue de promouvoir la Convention par le biais des relations bilatérales et multilatérales des Etats parties avec les autres Etats.

4. Examen du projet de Modèle pour évaluation de la mise en œuvre de l'article 5 « Provocation publique à commettre une infraction terroriste » de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE N° 196]

- Prend note des informations communiquées par le Vice-président et le Secrétariat concernant le projet de Modèle.
- Examine et, exceptionnellement, adopte *ad referendum* le projet de Modèle tel que modifié.
- Charge le Secrétariat de distribuer le Modèle provisoirement adopté à tous les États Parties pour commentaires éventuels. Le délai pour soumettre les commentaires au Secrétariat est le 27 novembre 2014. Une période supplémentaire de deux semaines sera par la suite accordée aux Délégations pour examiner les commentaires reçus et pour informer le Secrétariat si elles acceptent ces commentaires suivant une procédure tacite. Le délai pour soumettre les réponses au Modèle final sera le 2 février 2015.

5. Examen du projet de décision concernant la classification des documents du Groupe des Parties

- Examine et adopte le décision concernant la classification des documents du Groupe des Parties (voir le document GOP (2014) 7).

6. Renouvellement du mandat de la Présidente du Groupe des Parties

- Renouvelle le mandat de Mme Lucia LING KET ON en tant que Présidente du Groupe des Parties pour un an (non renouvelable).

7. Date de la prochaine réunion

- Tiendra sa prochaine réunion à Strasbourg consécutivement à la 28^e réunion plénière du CODEXTER en mai 2015 (date à confirmer).

8. Autres questions

- Prend note qu'aucune question n'a été posée sur ce point.

9. Adoption de la liste des points examinés et des décisions prises

- Adopte la liste des points examinés et des décisions prises.